

DOCUMENT DE PROJET
[MAROC]

Titre du projet :	Appui à la politique publique intégrée relative à la promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap	
N° de projet :	00089061	
Partenaire de mise en œuvre :	Le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social (MSFFDS)	
Date de début :	Date de fin :	Date de la réunion PAC :
2017	2020	16 janvier 2017

BREVE DESCRIPTION

Le présent programme d'appui à la politique publique intégrée relative à la promotion des droits des personnes en situation de handicap, s'intègre parfaitement dans le plan stratégique du PNUD 2014-2017, notamment l'effet 3 : « Les pays sont dotés d'institutions renforcées qui assurent progressivement l'accès universel aux services de base », et reflète le cadre et cibles des ODD (3, 4, 8, 10, 16, et 17). Le programme vise essentiellement le renforcement des capacités pour le pilotage stratégique de la politique nationale pour la promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap. Le programme œuvrera pour l'amélioration du contexte juridique, la mise en place des systèmes de pilotage, de management et de suivi ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles managerielles du Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social (MSFFDS) en particulier et celles des parties prenantes en général, au niveau central et territorial.

A cet effet, le programme s'articule autour de quatre produits :

- ✓ **Produit 1 :** Le MSFFDS dispose des capacités et outils pour harmoniser l'intervention de l'Etat pour la promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap conformément à la Convention internationale relative aux droits des personnes en situation de handicap.
- ✓ **Produit 2 :** Les trois régions pilotes disposent des plans régionaux et des schémas directeurs sensibles au handicap à travers un processus concerté et participatif.
- ✓ **Produit 3 :** La communication et le plaidoyer en faveur de la promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap est accrue.
- ✓ **Produit 4 :** L'équipe de gestion est recrutée, formée et mise en place

UNDAF 2017-2021 : Effet 1 : Les partenaires institutionnels et de la société civile mettent en œuvre le processus de régionalisation avancée et les principes d'une gouvernance démocratique participative, sensible au genre et fondée sur les droits humains, tels que consacrés par la Constitution et les engagements internationaux.

Produits 1.2. La convergence des politiques publiques et stratégies nationales, de leur conception et leur évaluation est accrue au niveau national et régional.

Produit 1.4 : Les acteurs institutionnels* et de la société civile disposent d'outils et de capacités pour intégrer et mettre en œuvre les principes de droits humains, d'égalité de genre et de participation citoyenne consacrés par la constitution et les engagements internationaux, dans le processus de réformes en cours.

Total ressources requises :	US\$ 2 190 000,00	
	US\$	
	PNUD	80 000
	Gouvernement	1 200 000
Non financé (à mobiliser):	910 000	

Approuvé par :

PNUD	Partenaire de mise en œuvre
 M. Philippe Poinso Représentant Résident Programme des Nations Unies pour le Développement	 Bassima HAKKAOUI Ministre de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social
 Date : 17 Janvier 2017	Date : 17 Janvier 2017

Table des matières

I. Défis de Développement.....	3
II. Stratégie.....	5
III. Résultats et partenariats.....	8
IV. Gestion du projet.....	12
V. Monitoring And Evaluation.....	13
Evaluations indépendantes :.....	15
Audit.....	15
Clôture du programme :.....	15
VI. Cadre pluriannuel de résultats (2017- 2020).....	16
VII. Matrice d'indicateurs.....	21
VIII. Gouvernance et Arrangements organisationnels.....	24
IX. ANNEXES.....	30

contraintes financières constituent aussi l'un des facteurs empêchant les PSH d'intégrer le régime de sécurité sociale (62,7%). Certaines PSH (15,2%) ont perdu leurs droits sociaux du fait de leur situation de handicap.

✓ Chômage élevé : Le taux de chômage des personnes en situation de handicap, de modéré à très sévère, est de 67.75%, soit 174.494 personnes. Ce taux est 6 fois supérieur à celui du taux de chômage national.⁴

L'ONU reconnaît que la défense des droits de ces personnes mérite une attention toute particulière et elle s'efforce d'améliorer leur situation et leurs conditions de vie. L'intérêt que l'Organisation porte au bien-être et aux droits des personnes en situation de handicap est ancré dans ses principes fondateurs qui ont pour socle les droits de l'Homme. L'intérêt croissant que suscite l'action en faveur des droits des personnes en situation de handicap a mis en relief la nécessité d'améliorer les services d'information et les mécanismes institutionnels, dans la perspective de l'égalisation des chances.

En 2006, un comité spécial de l'Assemblée Générale a adopté la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap et son protocole facultatif. Entrée en vigueur en 2008, elle s'appuie sur un certain nombre de principes fondateurs, tels que :

- ✓ Respect de la dignité humaine ;
- ✓ Respect de la différence et acceptation des personnes en situation de handicap ;
- ✓ Respect du principe de l'égalité des chances ;
- ✓ Respect du développement des capacités de l'enfant handicapé ;
- ✓ Respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

Ladite convention précise les conditions dans lesquelles les libertés et droits fondamentaux s'appliquent aux personnes en situation de handicap. Elle accorde enfin, une attention particulière aux domaines dans lesquels les droits des personnes en situation de handicap sont violés.

Un Comité des personnes en situation de handicap (PSH) est chargé de contrôler l'application de la Convention. Tout État Partie reconnaît que le Comité a compétence pour recevoir et examiner les demandes de groupes ou de particuliers qui prétendent être victimes d'une violation de leurs droits. Le Maroc est signataire de la convention depuis Avril 2009.

La question du handicap a suscité un grand intérêt dans la Constitution du Royaume du Maroc du 1^{er} juillet 2011, et ce, à travers la mention dans son préambule, de bannir toutes les formes de discrimination en raison du sexe, de la couleur, des croyances, de la culture, de l'appartenance sociale ou régionale, de la langue, du handicap ou de quelque circonstance personnelle que ce soit. Aussi, le 34^{ème} article du deuxième chapitre de la Constitution garantit aux PSH de jouir de leurs pleins droits, stipulant à cet égard, l'obligation des autorités publiques à asseoir et mettre en œuvre des politiques publiques destinées aux personnes et aux catégories à besoins spécifiques. Le même article a appelé à réhabiliter les personnes souffrant de handicap

⁴ Ibid. p.68

En outre, le Conseil de Gouvernement a adopté, le 29 mai 2014, un décret relatif à la création d'une commission interministérielle, présidée par le Chef de Gouvernement. Cette commission a pour missions d'assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques et programmes relatifs à la promotion des droits des personnes en situation de handicap et des dispositions de la convention internationale, en plus de la coordination de l'action des départements gouvernementaux pour la mise en œuvre de la politique publique en matière de handicap.

Le cadre juridique de l'intervention du MSFFDS a été renforcé par l'adoption du Conseil des Ministres, et par les deux chambres du parlement, de la loi cadre n° 97.13 relatif à la protection et la promotion des droits des personnes en situation de handicap. La Loi cadre fixe les objectifs, les orientations et les principes qui cadrent l'action de l'Etat dans le domaine du handicap, garantit le droit d'accès des personnes en situation de handicap aux prestations de santé et d'éducation, et renforce l'insertion économique et sociale de ces personnes.

Pour promouvoir les droits des personnes en situation du handicap, le ministère a élaboré une politique publique intégrée relative à la promotion des droits des personnes en situation de handicap en coordination avec les différents acteurs. L'objectif principal de ce grand chantier est d'établir les contours d'une réflexion structurée autour de la thématique du handicap au Maroc et de programmer l'action de l'Etat dans une vision stratégique.

Dans ce cadre, le processus d'élaboration a été entamé par un diagnostic, basé sur l'enquête nationale sur le handicap, et l'organisation de 6 ateliers thématiques, et 1 atelier de concertation avec les départements gouvernementaux, le 18 juin 2014. Ce processus a été couronné par l'élaboration d'orientations stratégiques du gouvernement en matière de promotion des droits des personnes en situation du handicap en conformité avec les engagements nationaux et internationaux qui a été adoptée le 24 novembre par la commission interministérielle.

Le 27 janvier 2016, le MSFFDS a lancé le démarrage de la déclinaison de la politique publique intégrée déclinée en plan d'action gouvernemental. Ce chantier est mené en concertation avec les acteurs gouvernementaux et les réseaux associatifs. Le plan d'action définira les actions à mener, les indicateurs, les échéances et les responsabilités de chaque département en se basant sur les orientations stratégiques et les résultats de la nouvelle enquête nationale sur le handicap conformément aux standards internationaux.

Parmi les actions entreprises par le ministère on cite le programme de coopération avec la Banque Mondiale sur les accessibilités. Ce programme vise le développement du cadre réglementaire et normatif des accessibilités, le renforcement des capacités des acteurs, la sensibilisation en matière d'accessibilité, l'identification des besoins en accessibilités dans certaines villes et la mise en place des accessibilités dans certains espaces et édifices publics de la ville de Marrakech.

Un programme de proximité a été aussi mis en place à travers la création de 16 unités d'accueil et d'orientation dans les coordinations régionales de l'Entraide Nationale. Ce programme vise l'instauration d'une politique de proximité en matière d'accueil, d'orientation et

Plan Stratégique PNUD 2014-2017 :

Effet 3 : Les pays sont dotés d'institutions renforcées qui assurent progressivement l'accès universel aux services de base

Produit 3.6. : Réponses apportées aux principaux goulets d'étranglement institutionnels, de gouvernance et autres afin de soutenir la réalisation des OMD et des autres objectifs du développement convenus à l'échelle internationale.

Indicateur 3.6.2 : Mesure dans laquelle des systèmes nationaux de suivi-évaluation sont utilisés pour suivre et d'orienter la mise en œuvre du CAO & des politiques publiques et leurs résultats.

Situation de base : Notation 1

Cible 2020 : Notation 2 : Système d'évaluation et système d'information sur le Handicap, au niveau national et territorial.

Programme de pays PNUD 2017-2021

Produit 1.4 : Les acteurs institutionnels* et de la société civile disposent d'outils et de capacités pour intégrer et mettre en œuvre les principes de droits humains, d'égalité de genre et de participation citoyenne consacrés par la constitution et les engagements internationaux, dans le processus de réformes en cours.

Et l'indicateur du Programme Pays :

Indicateur : 1.5.3 Politique nationale intégrée concernant les personnes handicapées disponible Données de référence : Non ; Cible : Oui

Source : Politique nationale, annuelle

Par rapport à l'aspect genre, les femmes en situation de handicap subissent une double discrimination. Comme des spécialistes le déclarent : L'augmentation du taux de chômage, les faibles salaires, la difficulté à accéder aux soins médicaux, la rareté des possibilités d'éducation, le manque de services et de programmes destinés aux femmes handicapées, et le danger toujours plus grand d'une exposition à différentes formes de violations physiques, psychologiques et sexuelles, sont les défis auxquels sont confrontées les femmes handicapées du Maghreb⁵.

La combinaison « genre et handicap » reste néanmoins peu explorée en termes de statistiques et d'analyses. C'est pourquoi, dans le cadre de ce projet, toutes les données seront désagrégées par sexe afin de pallier au manque de données pertinentes dans ce domaine.

⁵ Source: <http://www.genreenaction.net/Femmes-handicaps-et-discriminations.html>

Hypothèses de travail

- ✓ L'engagement des partenaires locaux est assuré ;
- ✓ Environnement politique favorable ;
- ✓ Continuité de collaboration et l'engagement des différents partenaires ;
- ✓ L'activité opérationnel des partenaires mis en œuvre se poursuit durant la période du projet ;
- ✓ Le financement est accordé et assuré jusqu'à la fin du projet ;
- ✓ Les rôles et missions des partenaires nationaux sont mis en œuvre de manière effective ;
- ✓ La volonté affichée pour la mise en œuvre du projet ;
- ✓ Les cibles des ressources mobilisées pour les actions sont atteintes.

Risques

- ✓ D'éventuelles difficultés découlant du changement des normes et des pratiques administratives pourraient entraver l'adoption de processus cohérents de gestion et de partage des connaissances ;
- ✓ Un écart éventuel entre les attentes et les engagements provenant d'évaluations ;
- ✓ Changement ou départ d'un membre de l'UGP pourrait avoir un impact au niveau du rythme de la mise en œuvre des mesures (ce type de risque peut survenir lors de la phase d'application du projet) ;
- ✓ Faible capacité de mise en œuvre et pilotage de politique publique intégrée relative à la promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap ;
- ✓ Faible engagement et coordination entre les administrations ;
- ✓ Le projet peut avoir des conséquences ou effets non intentionnels pouvant se traduire par des résultats non désirables.

Engagement des parties prenantes

Le PNUD s'engage à accompagner le Ministère dans la conception des approches innovantes pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de la promotion des droits des personnes en situation de handicap. Il mettra à la disposition du Ministère son réseau d'experts aux niveaux régional et international, renforcera les opportunités de coopération sud-sud et mettra en valeur les bonnes pratiques lancées par le Maroc et viellera, à l'intégration des approches et principes des droits de l'homme et le genre.

Le Ministère de développement social, de la famille et de la solidarité mettra à la disposition du projet les données nécessaires ainsi que les mécanismes de coordination engagés avec les acteurs nationaux et régionaux. Le Ministère coopérera également avec le PNUD aux fins du suivi de toutes les activités financées par des sommes versées par lesdits organismes.

Durabilité et généralisation

Les résultats attendus du projet devront se traduire par sa réponse aux attentes de la cible en termes d'efficacité, de durabilité et de généralisation d'informations.

Ainsi il faudra permettre la durabilité des activités du projet grâce à l'évaluation finale du projet et à tirer des enseignements des avantages autour de critères de pertinence d'efficacité, d'efficience et d'impact direct et indirecte.

La démarche PNUD est de transférer son savoir-faire en matière de planification, gestion et suivi axés sur les résultats. Le PNUD investit davantage dans le développement des capacités et l'appropriation des outils nécessaires pour habilitier ses partenaires pour maintenir les efforts entamés pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap.

L'approche PNUD servira ainsi à soutenir les améliorations du projet « Appui à la politique publique intégrée relative à la promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap », à développer des connaissances pour une généralisation et une application plus étendue, à soutenir la redevabilité.

IV. GESTION DU PROJET

La gestion des projets PNUD est une gestion axée sur les résultats qui s'accompagne d'un ensemble de principes, d'approches et d'outils qui exigent l'adoption d'une culture de l'évaluation continue.

Efficiences des Coûts et Efficacité

Les ressources ainsi que les apports sont transformés de façon économe en résultats afin d'atteindre les produits déjà établis.

Cette efficacité est importante pour garantir le bon usage des ressources et mettre en relief d'autres usages efficaces, aidant ainsi à assurer que l'évaluation puisse couvrir les domaines les plus importants du projet.

L'évaluation du projet peut être amenée à étudier le degré d'utilisation de ses ressources pour réaliser les produits déjà escomptés et comment ces ressources peuvent-elles être utilisées plus efficacement pour réaliser les résultats prévus. D'autre part, il est également important d'évaluer la manière avec laquelle la stratégie de partenariat actuel a influencé l'efficacité des initiatives du PNUD à travers des mesures de partage de frais et d'activités complémentaires.

- ✓ Présenter une vue détaillée sur les rapports à élaborer et le système de suivi évaluation à suivre. Le budget du système de suivi évaluation doit être programmé et approuvé.
- ✓ Discuter les procédures d'élaboration des rapports financiers et les obligations dans ce sens.
- ✓ Programmer des réunions du comité de pilotage. La première réunion du comité de pilotage doit être programmée dans les 12 mois suivants la réunion du lancement.

Le rapport de la réunion du lancement est un document de référence, il doit être préparé et partagé avec tous les participants pour la formalisation des décisions et des engagements pris lors de la réunion. Il doit être considéré comme un livrable clé du programme.

Trimestriellement :

Un rapport sur l'état d'avancement du programme est préparé par le Coordonnateur national selon le format des rapports trimestriels du PNUD. L'état d'avancement du programme doit être enregistré sur la plateforme de la gestion basée sur les résultats du PNUD. En se basant sur les informations enregistrées sur ATLAS, un rapport sur l'état d'avancement du programme peut être généré à partir du « executive Snapshot ». D'autres enregistrements sur ATLAS permettent de suivre les journaux des problèmes, des risques, les enseignements tirés, etc.

Revue mi- annuelle et annuelle et retraite annuelle des projets PNUD :

Le projet fera l'objet de deux revues par an. Une mi- annuelle et la deuxième est annuelle. L'objectif principal de ces revues est de permettre au projet des possibilités de réorientation des démarches de mise en œuvre et de trouver des solutions conjointes avec les partenaires concernés en cas de problème. Cette approche PNUD permettra également de mettre à jour les journaux de risques et de problèmes. Le projet participera également à la retraite annuelle des projets PNUD pour s'ouvrir sur les opportunités de coopération et d'apprentissage des pratiques développées dans les projets de coopération entre le PNUD et le gouvernement marocain.

Fréquence du suivi évaluation :

Un programme détaillé des réunions de revue du programme sera développé par l'équipe de gestion du programme, en concertation avec le partenaire de mise en œuvre et les autres partenaires. Cette programmation doit être annexée au rapport de lancement du programme. Une telle programmation doit englober (i) une proposition d'agenda pour les réunions du comité de pilotage (ou bien tout autre mécanisme de conseil/coordination mis en place) et (ii) les activités de suivi évaluation du programme.

Le suivi au jour le jour de la mise en œuvre du programme sera la responsabilité du Coordonnateur national du programme sur la base du plan de travail annuel (AWP) et de ses indicateurs. Le Coordonnateur du programme doit informer le PNUD de tous délais ou difficulté rencontrés dans la mise en œuvre du programme pour permettre au bureau du pays de prendre les mesures nécessaires dans le temps.

VI. CADRE PLURIANNUEL DE RESULTATS (2017- 2020)

<p>Résultat prévu UNDAF 2017-2021 : Effet 1: Les partenaires institutionnels et de la société civile mettent en œuvre le processus de régionalisation avancée et les principes d'une gouvernance démocratique participative, sensible au genre et fondée sur les droits humains, tels que consacrés par la Constitution et les engagements internationaux.</p> <p>Produit 1.2. La convergence des politiques publiques et stratégies nationales, de leur conception et leur évaluation est accrue au niveau national et régional.</p> <p>Indicateur 5. Taux de satisfaction des citoyennes et citoyens par rapport à l'efficacité des services de justice;</p> <p>Résultat plan stratégique PNUD 2014-2017 : Effet 3 : Les pays sont dotés d'institutions renforcées qui assurent progressivement l'accès universel aux services de base</p> <p>Titre du projet : Appui à la politique publique intégrée relative à la promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap</p> <p>Numéro du projet : 00089061</p>										
PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES PREVUES	Planned Budget by Year				PARTIE RESPONSABLE	PLANNED BUDGET			
		Y1	Y2	Y3	Y4		Funding Source	Budget Description	Montant	
<p>Produit 1 : Le MSFFDS dispose des capacités et outils pour harmoniser l'intervention de l'état pour la promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap sur la Convention internationale relative aux droits des personnes en situation de handicap</p>	Sous-produit 1 : Harmonisation des textes juridiques nationaux sur le handicap avec la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées									
	1.1.1 Etat des lieux des textes de loi et réglementations à harmoniser avec la Convention Internationale Relative aux Droits des Personnes Handicapées (Consultant National)	X					MSFFDS PNUD			620 000,00
	1.1.2 Deux ateliers de restitution et validation de la feuille de route avec les secteurs gouvernementaux et la société civile.	X					MSFFDS PNUD			
	1.1.3 Elaboration de décrets d'application de la loi cadre 97.13	X					MSFFDS PNUD			
	1.1.4 Elaboration d'une proposition de texte de loi relatif au système d'appui social portant application de l'article 6 de la loi cadre 97.13.	X					MSFFDS PNUD			
	1.1.5 Atelier de validation du projet de loi réunissant différents experts et juristes, secteurs gouvernementaux concernés et la société civile	X					MSFFDS PNUD			
	1.1.6 Deux journées d'étude au sur les amendements juridiques à entreprendre et sur les nouveaux textes de loi avec les deux chambres du parlement.	X					MSFFDS PNUD			

Résultat prévu UNDAF 2017-2021 : Effet 1: Les partenaires institutionnels et de la société civile mettent en œuvre le processus de régionalisation avancée et les principes d'une gouvernance démocratique participative, sensible au genre et fondée sur les droits humains, tels que consacrés par la Constitution et les engagements internationaux.

Produit 1.2. La convergence des politiques publiques et stratégies nationales, de leur conception et leur évaluation est accrue au niveau national et régional.

Indicateur 5. Taux de satisfaction des citoyennes et citoyens par rapport à l'efficacité des services de justice;

Résultat plan stratégique PNUD 2014-2017 : Effet 3 : Les pays sont dotés d'institutions renforcées qui assurent progressivement l'accès universel aux services de base

Titre du projet : Appui à la politique publique intégrée relative à la promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap

Numéro du projet : 00089061

Sous-produit 3 : Le Système d'information national sur le handicap est mis en place et opérationnel

1.3.1 Diagnostic des bases de données et des applications informatiques existantes au niveau de la DPDPSPH						MSFFDS PNUD			
1.3.2 Identification des besoins en Informations du MSFFDS et des différents partenaires						MSFFDS PNUD			
1.3.3 Visites d'échanges pour les meilleures pratiques en systèmes d'information sur le handicap (modèles Suisse, Vietnam, Jordanie, Turquie)						MSFFDS PNUD			300 000,00
1.3.4 Elaborer le cahier des charges du système d'information sur le handicap						MSFFDS PNUD			
1.3.5 Mise en place d'un système d'information de suivi du Plan d'action gouvernemental						MSFFDS PNUD			
1.3.6 Renforcement des capacités de l'équipe chargée des systèmes d'information						MSFFDS PNUD			

Sous-produit 4 : La langue des signes nationale est normalisée et les capacités nationales en langage des signes sont renforcées

1.4.1 Renforcement des capacités de la commission nationale pour la normalisation du langage des signes au Maroc : visite d'échanges en partenariat avec l'ISESCO à un pays de la région Arabe						MSFFDS			
1.4.2 Recrutement de l'équipe d'experts pour la production d'un guide illustré de langue des signes marocaine						MSFFDS			120 000,00
1.4.3 Appui à la mise en place de certifications et diplômes en interpréariat des signes dans le cadre des conventions de partenariat avec les universités et les instituts de formation.						MSFFDS			

Résultat prévu UNDAF 2017-2021 : Effet 1: Les partenaires institutionnels et de la société civile mettent en œuvre le processus de régionalisation avancée et les principes d'une gouvernance démocratique participative, sensible au genre et fondée sur les droits humains, tels que consacrés par la Constitution et les engagements internationaux. Produit 1.2. La convergence des politiques publiques et stratégies nationales, de leur conception et leur évaluation est accrue au niveau national et régional.

Indicateur 5. Taux de satisfaction des citoyennes et citoyens par rapport à l'efficacité des services de justice;

Résultat plan stratégique PNUD 2014-2017 : Effet 3 : Les pays sont dotés d'institutions renforcées qui assurent progressivement l'accès universel aux services de base

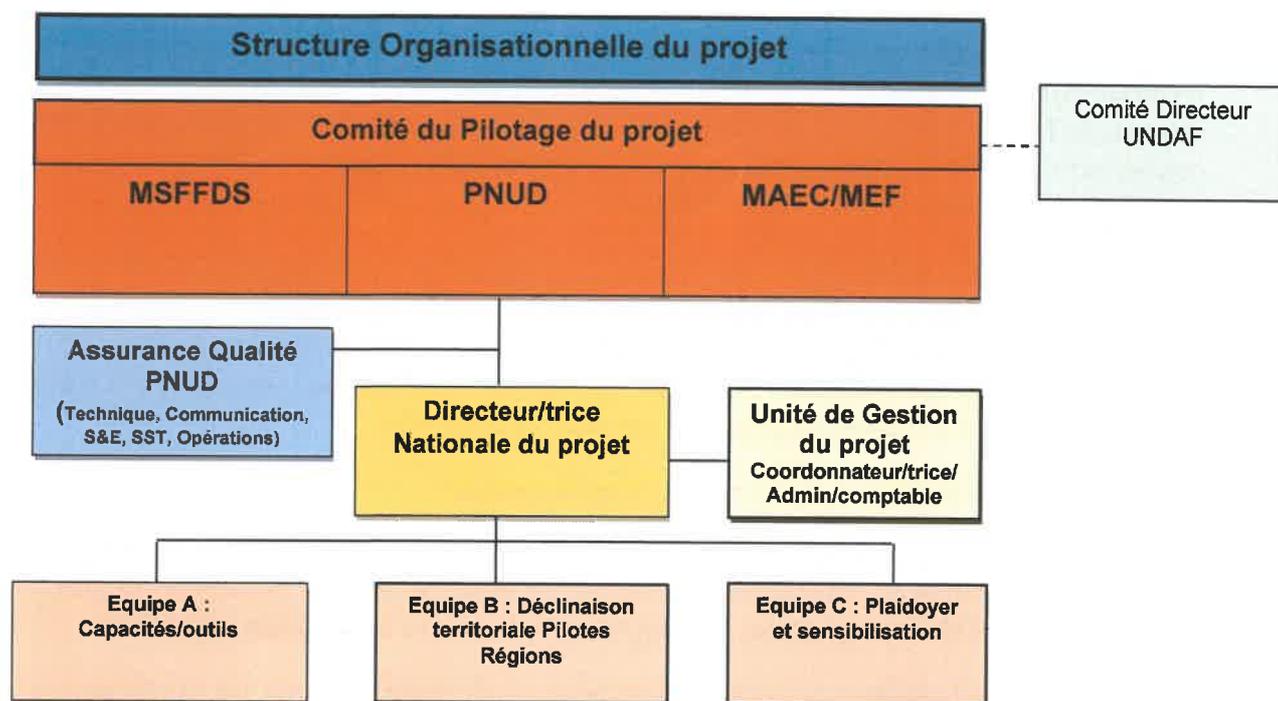
Titre du projet : Appui à la politique publique intégrée relative à la promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap

Numéro du projet : 00089061

4.1.1 : Recrutement et formation des ressources humaines en GAR ET S&E – C4D								MSFFDS PNUD				
4.1.2 : Equipement de l'UGP par le matériel nécessaire								MSFFDS PNUD				
4.1.3 : micro évaluation du IP, Audit du Programme et contrôle check								MSFFDS PNUD			400	
4.1.4 : Evaluation du Programme								MSFFDS PNUD			000,00	
4.1.5 : Mise en place d'un système de suivi évaluation du projet								MSFFDS PNUD				
4.1.5 : Communication for développement								MSFFDS PNUD				
MONITORING												
Sous-total pour Produit 4												
EVALUATION												
General Management Support												
TOTAL												
											2 190	000,00

	<p>1.3 - Disponibilité et opérationnalisation de SSE du plan d'action gouvernemental sur le handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité et opérationnalisation d'un SI des données sur les personnes en situation de handicap - Nombre de cadres H/F formés sur le SSE 	<p>SSE du plan d'action gouvernementale sur le handicap</p> <p>Les données sur les personnes en situation handicap</p>	<p>Absence de système d'information sur le handicap</p>						
	<p>1.4 - Disponibilité et opérationnalisation de la langue des signes nationale normalisée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité et opérationnalisation de filières de formation supérieures en interprétariat des signes ouvertes 		<p>Absence d'une langue de signes normalisée</p>						
	<p>1.5 Modules de formation et guides élaborés</p>		<p>Absence de formation axée sur la question du handicap dans les formations initiales</p>	<p>0</p>					

VIII. GOUVERNANCE ET ARRANGEMENTS ORGANISATIONNELS



Cette section présente les responsabilités et les engagements en matière de planification du programme et de gestion des partenaires et des organismes participants. Le programme sera exécuté selon les procédures d'exécution nationale du PNUD (« National Implementation by the Government – NIM»). Le partenaire de mise en œuvre du programme est la MSFFDS qui assure la coordination entre les départements ministériels, organismes et partenaires techniques et financiers impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du programme. La structure de gouvernance du programme est présentée dans le schéma de gouvernance ci-joint.

a. Comité de pilotage :

Le Comité de Pilotage est responsable des décisions relatives à l'orientation du programme lorsque des directives sont sollicitées par le Coordonnateur du programme, y compris l'approbation des révisions. Il est composé des institutions suivantes :

Le Secrétaire Général de la MSFFDS et le Représentant Résident Adjoint du PNUD Maroc co-président le Comité de pilotage.

Le comité comporte trois types d'intervenants :

Une Direction, qui préside le comité et qui est responsable du programme, en collaboration avec les partenaires et le fournisseur. Le rôle de la Direction est d'assurer que le programme est focalisé pendant toute sa durée sur la réalisation de ses objectifs et produits (la Direction doit

A la clôture du programme : Le comité de pilotage, en consultation avec les autres partenaires du programme, se réunira à la clôture du programme afin d'évaluer les résultats finaux du programme et la livraison des produits escomptés, de tirer les enseignements et de proposer un plan de mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation finale du programme.

Toute question liée à la mise en œuvre, ou tout changement relatif à la conception ou à la portée du programme, devront être discutés par le comité de pilotage.

b. Un(e) Directeur (trice) National(e) du Programme :

Le Directeur national du programme est issu de la DPDP SH - MSFFDS. Il est responsable de la gestion globale du programme (Cf. Accord de base du PNUD et le Royaume du Maroc, Procédures NIM) et est redevable devant le comité de pilotage. Il assurera la supervision des activités de l'unité technique de gestion et la coordination des actions. Son rôle sera de veiller à la bonne mise en œuvre des activités en vue d'atteindre les résultats et les objectifs escomptés et de fournir tous les éléments nécessaires pour faciliter l'Assurance Qualité. Il aura aussi pour mission de faire les présentations techniques au comité de pilotage. Le Directeur national sera appuyé par des points focaux du MSFFDS au niveau de chaque zone concernée.

Du point de vue de la gestion quotidienne du programme, le Directeur national du programme émet et/ou signe :

- ✓ Le plan de travail annuel ;
- ✓ Les autorisations de paiement (FACE d'avance ou de paiement), pièces écrites établies au titre des activités du programme et conformément au plan de travail signé ;
- ✓ Les Demandes de Paiement Direct (DPD) (en cas de besoin) ;
- ✓ Les Rapports combinés de dépenses (CDR) ;
- ✓ Un inventaire d'équipement périodique ;
- ✓ Un inventaire général d'équipement.

Le Directeur national du programme soumet au Représentant Résident du PNUD :

- ✓ Des rapports d'activités trimestriels et annuels ;
- ✓ Des rapports financiers trimestriels et annuels ;
- ✓ Un rapport final du programme (à la fin de l'avant dernier trimestre précédant la clôture opérationnelle du programme) ;
- ✓ Les rapports de suivi des recommandations de l'audit et de l'évaluation ;
- ✓ Une requête pour le transfert officiel des équipements de programme.

c. Un(e) Coordonnateur (trice) national(e) :

Le PNUD et la MSFFDS recruteront un Coordonnateur national qui sera responsable de la gestion du programme au quotidien et à plein temps. Sa responsabilité principale est la production des résultats escomptés par le programme et décrits dans le document de programme, selon les normes de qualité requises, et en prenant en compte les spécificités et contraintes de temps et de coûts imparties.

- action de contrôle du changement ;
- ✓ Sur la base de l'analyse de risque initial, le journal des risques devra être mis à jour régulièrement suite à la revue de l'environnement externe dont certains changements pourraient affecter la mise en œuvre du programme.
- Gère les risques :
 - ✓ Résout les blocages et conflits éventuels entre les parties prenantes.
- Gère le changement :
 - ✓ Gère le changement par le biais de révisions, les révisions majeures étant préalablement soumises au Comité de Pilotage ;
 - ✓ Emet des recommandations/ observations relatives à la clôture du programme quand il a atteint ses objectifs ou s'il n'est plus en mesure d'atteindre ses objectifs.
- Assure la gestion des connaissances dans le cadre du programme :
 - ✓ Gère l'interface entre les équipes du programme et l'administration centrale, notamment en ce qui concerne le partage des enseignements du programme ;
 - ✓ Est responsable des formations et des actions transversales prévues par le programme.
- Assure la bonne gestion de l'unité :
 - ✓ Supervision des personnel admin/finance ;
 - ✓ Utilisation rationnelle des ressources du projet ;
 - ✓ Gestion du stock et Inventaire ;
 - ✓ Archivage des documents.

d. Assurance du programme :

La fonction d'assurance du programme est une responsabilité déléguée par le Comité de pilotage du programme car cette fonction d'Assurance du programme soutient le Comité de pilotage du programme en exécutant des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi. Pendant le processus d'exécution d'un programme, cette fonction assure la gestion et la réalisation des étapes importantes appropriées.

Cette fonction sera confiée au PNUD, qui veillera au bon déroulement et à la qualité du programme et qui appuiera et conseillera le programme en mettant à sa disposition les réseaux d'expertise des Nations Unies et des autres bailleurs de fonds parties prenantes du programme.

Il est nécessaire de séparer les fonctions d'appui au programme et d'assurance du programme, afin de maintenir l'indépendance du contrôle qualité élaborée par l'assurance du programme.

Le PNUD établira et communiquera les rapports explicatif et financier conformément à ses politiques et procédures, ainsi qu'à ses directives opérationnelles, pour présentation au Comité de pilotage.

D'autre part le PNUD dans sa fonction d'assurance qualité du programme devra alimenter les outils de suivi requis par le système Atlas, notamment :

- ✓ Saisie des informations contenues dans le rapport trimestriel soumis par le Coordonnateur national dans Atlas à la fin de chaque trimestre.

IX. ANNEXES

1- CLAUSES STANDARD DU CONTEXTE LEGAL

Ce document associé au Plan-Cadre signé par le Gouvernement et le PNUD, constituent ensemble le document programme tel que visé par les accords du Standard Basic Assistance Agreement (SBAA) et toutes les dispositions du Plan-Cadre s'appliquent à ce document. Conformément à l'article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité du partenaire d'exécution et de son personnel ainsi que les biens propriété du PNUD mis à disposition du partenaire, repose avec le partenaire d'exécution.

Le partenaire d'exécution doit :

- a. mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir le plan de la sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le programme est exécuté ;
- b. assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire d'exécution et la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier que le plan en question est bien mis en place, et de proposer des modifications si nécessaire. La non maintenance et la non mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié comme exigé dans les accords est considéré comme une entrave aux accords.

Le partenaire s'engage à mettre en œuvre tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun des fonds du PNUD reçu conformément au Document de programme sont utilisés pour apporter un soutien à des personnes ou entités liées au terrorisme et que les bénéficiaires de tous les montants fournis par le PNUD en vertu des présentes ne figurent pas sur la liste établie par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats ou sous-accords conclus en vertu du présent Document de programme.

Ce programme fait partie d'un cadre programmatique général en vertu duquel plusieurs activités distinctes associées au niveau des pays seront mises en œuvre. Lorsque les services d'aide et de soutien sont prévus à partir de ce programme pour les activités connexes au niveau des pays, ce document est le «document de programme» de référence dans les SBAA's signés pour les pays spécifiques.

Ce programme sera mis en œuvre par le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la famille et du Développement Social en tant que partenaire d'exécution, conformément à ses règlements financiers, règles, pratiques et procédures, dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux principes du règlement financier et les règles du PNUD. Lorsque la gouvernance financière du partenaire d'exécution ne fournit pas les indications nécessaires pour assurer le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et concurrence internationale effective, la gouvernance financière du PNUD s'applique.

signification, à savoir la gestion et la fourniture d'activités de projet visant à produire des résultats spécifiques, avec une utilisation efficiente des ressources. Le présent Accord emploie donc le terme « réalisation » conformément aux « modalités opérationnelles harmonisées » afin de couvrir également le terme « exécution » au niveau des projets sortant des modalités opérationnelles harmonisées. Plus précisément, toutes les références à une « Entité d'exécution » ont été remplacées par « Partenaire de réalisation »

3. Lorsque la présente lettre d'accord est utilisée hors des modalités opérationnelles harmonisées ou des pays CPAP, il convient de procéder aux changements suivants :
 - a. Exécution au lieu de réalisation
 - b. Entité d'exécution au lieu de Partenaire de réalisation

7. Les modalités de recouvrement des coûts par le bureau de pays du PNUD en rapport avec la fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être spécifiées dans l'annexe au descriptif de projet.
8. Le bureau de pays du PNUD présente des rapports d'activité sur les services d'appui fournis et rend compte des frais remboursés, autant que de besoin.
9. Les présents arrangements ne peuvent être modifiés que d'un commun accord par écrit entre les parties.
10. Si vous approuvez les dispositions qui précèdent, je vous saurais gré de bien vouloir signer et retourner à notre bureau deux exemplaires de la présente lettre. Lorsque vous aurez signé celle-ci, elle constituera un accord entre votre Gouvernement et le PNUD quant aux conditions régissant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d'appui à des programmes et projets gérés au niveau national.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

M. Philippe Poinot
Représentante résidant du PNUD

4. Analyse des Risques

Risque	Impact *	Probabilité	Atténuation des Risques :
La complexité du projet dépasse les capacités du ministère	Moyen	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des capacités des partenaires 1) Effectuer une évaluation des capacités (micro évaluation) au début du projet et identifier les besoins en développement des capacités nécessaires 2) Faciliter l'échange de connaissances et d'expériences avec les partenaires du PNUD 3) Réviser/modifier l'approche du projet si nécessaire, durant la mise en œuvre (approche itérative)
La mobilisation des ressources prend plus de temps que prévu	Faible	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un comité de mobilisation des ressources dès le lancement du projet
Les élections législatives et le changement du gouvernement retardent la mise en œuvre du projet	Faible	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer la mise en œuvre du projet avant les échéances électorales

4- Termes de référence de l'équipe de projet

COORDONNATEUR(TRICE) NATIONAL(E)

Projet «d'appui à la politique publique intégrée relative à la promotion des droits des personnes en situation de handicap»

I. Information sur le Poste
Titre : Coordonnateur (ce) national(e) Type de Contrat : Contrat d'emploi Lieu d'affectation : Rabat Durée du Contrat : à temps plein pour la durée d'exécution du projet Contrat initial : 6 mois Rémunération : SB/4 Supervision : Partenaire de mise en œuvre national/PNUD
II. Contexte général
Le présent programme d'appui à la politique publique intégrée relative à la promotion des droits des personnes en situation de handicap, s'intègre parfaitement dans le plan stratégique du PNUD, et reflète l'esprit et principes des ODDs (3, 4, 8, 10, 16 et 17). Le programme vise essentiellement à renforcer les capacités nationales en matière de pilotage stratégique de la politique nationale pour la promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap, par le biais : <ul style="list-style-type: none"> ✓ de l'amélioration du contexte juridique, ✓ de la mise en place des systèmes de pilotage, de management et de suivi ✓ et par le renforcement des capacités institutionnelles managerielles du Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social (MSFFDS) en particulier et celles des parties prenantes en général, au niveau central et territorial.
III. Description des Responsabilités
Sous la supervision directe du Directeur de Programme au sein de la Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social (MSFFDS), et le suivi qualité du Conseiller du programme du PNUD, Il/elle assurera la mission à plein temps de coordonnateur (ice) national(e) du programme. Il/elle aura pour mission : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestion au quotidien du projet. Selon une démarche de Gestion Axée sur les Résultats, le coordonnateur (ice) national(e) du projet a pour responsabilité d'œuvrer pour que le projet puisse atteindre les résultats attendus (Produits), dans les délais impartis, avec les standards de qualité requis et dans le cadre du budget alloué conformément au document de projet et le plan de travail annuel. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordination et mobilisation des partenaires au niveau national, régional, local et international : Le coordonnateur (ice) national(e) est responsable de la coordination et la promotion du projet auprès de tous les partenaires. Il/elle devra œuvrer au renforcement de la collaboration avec

de références, dans le recrutement des consultants, dans la facilitation de la mission des consultants et dans la validation du travail rendu.

✓ Respect de l'égalité du genre :

Le coordonnateur (ice) national(e) veillera au respect de l'égalité de genre au sein du l'UGP ainsi qu'au niveau de la mise en œuvre des activités afin que les résultats du projet puissent profiter de façon juste et équitable aux femmes et aux hommes.

✓ Communication :

Le coordonnateur (ice) national(e) supervisera les activités de communication et visibilité du programme.

IV. Compétences

- ✓ Faire preuve d'éthique et d'intégrité
- ✓ Une bonne connaissance institutionnelle et un jugement fiable
- ✓ Capacités prouvées de leadership et de facilitation du travail en équipe
- ✓ Facilite et encourage une communication ouverte et effective au sein de l'équipe
- ✓ Crée des synergies et promeut l'esprit d'initiative et d'autocontrôle
- ✓ Gère les conflits
- ✓ Encourage l'apprentissage, le transfert des compétences, le partage de l'information et la gestion des connaissances
- ✓ La prise de décision est faite de manière transparente et participative

V. Qualifications⁶

- ✓ Etre de nationalité marocaine ;
- ✓ Diplôme d'études universitaires supérieures en relations internationales, sciences politiques, sciences sociales ou en gestion ;
- ✓ Une expérience professionnelle de 8 ans au moins dans la gestion des projets de développement ;
- ✓ Une expérience confirmée de 5 ans au moins en gestion de projets de développement relatifs à la gouvernance démocratique et au renforcement des capacités des institutions politiques ;
- ✓ Une bonne connaissance opérationnelle des acteurs ;
- ✓ Une solide expérience en matière d'animation, de concertation et du montage de partenariats entre des acteurs sociaux, professionnels et institutionnels diversifiés ;
- ✓ Avoir une pratique du travail en équipe, un bon sens de l'organisation et de la gestion ; un sens d'analyse, de persuasion et de mobilisation ;
- ✓ Il/elle ou elle aura déjà participé à la mise en œuvre de projets de coopération internationale. Une expérience dans des projets d'organismes des Nations unies serait un avantage ;
- ✓ Le/la candidat (e) devra faire preuve d'autonomie, de maturité personnelle et professionnelle et d'aptitude d'écoute et de communication, de capacité de négociation et d'arbitrage ;

⁶ Les règles du PNUD visent à ne pas affaiblir un Gouvernement en recourant aux services de fonctionnaires de l'Etat, des autorités locales ou des services décentralisés et ce, quelle que soit la nature du lien avec ces fonctionnaires (incluant ou non une rémunération), ou en les recrutant et ce, quelle qu'en soit la modalité

- ✓ Préparation et gestion du courrier et correspondances du programme
- ✓ Appui administratif et logistique pour l'organisation des ateliers et séminaires
- ✓ Préparation et facilitation des missions sur le terrain
- ✓ Suivi sur une base mensuelle du rapprochement des dépenses et suivi budgétaire du programme ainsi qu'un classement adéquat et conforme des pièces comptables du programme
- ✓ Appui au Directeur National du projet pour :
- ✓ Préparation, envoi et réception des correspondances relatives aux activités du programme ;
- ✓ Mise en place d'un système de classement des dossiers et documents du programme;
- ✓ Organisation des déplacements des parties prenantes du projet.

IV. Compétences

- ✓ Faire preuve d'éthique et d'intégrité
- ✓ Une bonne connaissance institutionnelle et un jugement fiable
- ✓ Capacités prouvées de leadership et de facilitation du travail en équipe
- ✓ Facilite et encourage une communication ouverte et effective au sein de l'équipe
- ✓ Crée des synergies et promeut l'esprit d'initiative et d'autocontrôle
- ✓ Gère les conflits

V. Qualifications⁷

- ✓ Education : Diplôme universitaire (minimum Bac+3) de préférence en gestion administrative et comptable ;
- ✓ Avoir d'excellentes capacités de rédaction en français et de bonnes capacités en arabe et en anglais ;
- ✓ Une expérience entre 1 à 3 ans, en administration, comptabilité, gestion et finances est un atout ;
- ✓ Une bonne maîtrise de l'outil informatique particulièrement les logiciels Word, Excel et PowerPoint et de l'internet ;
- ✓ Avoir une bonne capacité de communication, d'organisation et de travail dans les délais avec une réelle capacité à travailler en groupe ;
- ✓ Une expérience en matière de gestion de projets (gestion axée sur les résultats) est un avantage ;
- ✓ La connaissance des procédures administratives et financières du PNUD constituerait un atout.

⁷ Les règles du PNUD visent à ne pas affaiblir un Gouvernement en recourant aux services de fonctionnaires de l'Etat, des autorités locales ou des services décentralisés et ce, quelle que soit la nature du lien avec ces fonctionnaires (incluant ou non une rémunération), ou en les recrutant et ce, quelle qu'en soit la modalité

	qualité PNUD & S/E PNUD	Assurance Qualité PNUD							l'ensemble des projets PNUD
REPORTING TRIMESTRIEL / ANNUEL									
Rapports trimestriels obligatoires : mise à jour des risques et des problèmes, reporting des résultats, mise à jour du journal des enseignements tirés	Comité de projet/ Assurance qualité du PNUD Le rapport doit être certifié par le DN	Responsable de l'UGP	*	*	*	*			Fréquence trimestrielle → Rapport trimestriel
Rapports annuels obligatoires : mise à jour des risques et des problèmes, reporting des résultats. Mise à jour du journal des enseignements tirés	Comité de pilotage / Assurance qualité du PNUD Le rapport doit être certifié par le DN	Comité de projet/ Responsable de l'UGP	*						Elaboré en décembre de chaque année pour l'année en cours → Rapport annuel
REPORTING FINANCIER TRIMESTRIEL / ANNUEL									
Rapports de dépenses informatifs (UN Exp)	Envoyé par l'Assurance Qualité au Responsable de l'UGP	Assurance qualité PNUD	*	*	*	*			Fréquence trimestrielle
Rapports de dépenses combinés (CDR) trimestriel / annuel	Envoyé par Assurance qualité au responsable de l'UGP	Assurance qualité PNUD	*	*	*	*			Fréquence trimestrielle/ Le rapport combiné des dépenses annuel est envoyé au projet aux environs du 15 mars de l'année suivant l'exercice Le CDR annuel doit être vérifié par